

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 24 octobre 2022 à 19h00
Isserteaux**

PROCES VERBAL

Présence des délégués par commune (en grisé les suppléants) / P : Présent – E : Excusé

BEAUREGARD L'EVEQUE	Patricia BUSSIERE	P	ESTANDEUIL	Frédéric POYET	E	REIGNAT	Janick DERRIEN	P
	Bruno BISSON	P		Francck DROUIN	P			
BILLOM	Patricia FAFOURNOUX	P	FAYET LE CHATEAU	Bruno VALLADIER	P	ST DIER D'AUVERGNE	Nathalie SESSA	P
	Jean Michel CHARLAT	P		Michelle STEINERT	P		Claude JUILLARD-CONDAT	P
	Nathalie MARIN	P	GLAINE	Nathalie VACHIAS	P	ST JEAN DES OLLIERES	Karine JONCOUX	E
	Pierrick BELLAT	E	MONTAIGUT	Cyrille BRECHARD	P	Patrick CHAVAROT	P	
	Céline AUGER	E	ISSERTEAUX	Jean-Claude BATISSON	P	ST JULIEN DE COPPEL	Myriam BLANZAT- LERNOULD	P
	Daniel DUMAS	E		Roger BOURDOULEIX	P		Emeric DECOMBE	P
	Sylvie DUCATTEAU	P	MAUZUN	Christiane TAILLANDIER	P	ST BONNET LES ALLIER	Manryse TARRIT	P
	Jean-Pascal BLACHE		MONTMORIN	Sandrine IZAMBART	P	TREZIOUX	Hubert CHEMINAT	P
	Karelle TREVIS			Gérard GUILLAUME	P		Michel DEGOILLE	P
	Denis MAUTRET		MUR-SUR-ALLIER	Eric PIREYRE	P	VASSSEL	Françoise BERNARD	P
BONGHEAT		Jean DELAUGERRE		P	Nicolas JAFFEUX		E	
BOUZEL		Christian CHALARD		P	Jean-Jacques CAVALIERE		P	
Suzanne DELARBRE	P	Florence JOUVE		P	Catherine SOU-AH-Y		P	
CHAS	Daniel RAVOUX	P	NEUVILLE	Jean-Marc LAVIGNE	P	VERTAIZON	Robert BODEVIN	E
	Bernadette DUTHEIL	P		Danielle RANCY	P		Nathalie DOS SANTOS	E
CHAURIAT	Joseph BELGARDE	P	PERIGNAT ALLIER	Louis PEREIRA	P	ES	Cyril GONZALEZ	P
	Maurice DESCHAMPS	P		Martine VAQUIER	P		Amalia QUINTON	P
EGLISENEUVE PRES BILLOM	Nicole NENOT	P	ES	René LEMERLE	P			
	Guy MAILLARD	P		Jérôme PIREYRE	P			
ESPIRAT	Daniel SALLES	P		Jean-Yves GRIVET	E			
	Nadège TOURNEBIZE	P		Jean-Pierre BUCHE	E			
	Marie-France CHOFFRUT	P		Virginie VINATIER	E			
	Sébastien MAFFI			Fanny BLANC	E			

Ont donné pouvoir : Céline AUGER à Nathalie MARIN ; Daniel DUMAS à Jean-Michel CHARLAT ; Nathalie DOS SANTOS à Amalia QUINTON ; Robert BODEVIN à Jean-Jacques CAVALIERE.

Titulaires Présents (55)	42	76,36 %
Suppléants avec droit de vote	1	
pouvoirs	4	
nombres de votants	47	85,45 %
Suppléants sans droit de vote	5	

Sommaire

1. Désignation d'un secrétaire de séance et validation du PV.....	1
2. Antenne Maison sport santé.....	1
3. Pays d'art et d'histoire.....	2
4. Habitat.....	6
5. Ressources Humaines.....	8
6. SBL : modifications statuts.....	10
7. Questions diverses.....	10

Monsieur le Président demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de Laurence CABARET-LOMBARDY maire d'Estandeuil , décédée récemment.

1. Désignation d'un secrétaire de séance et validation du PV

1-1 Désignation d'un secrétaire de séance.

Jean-Claude BATISSON est désigné secrétaire de séance.

1-2 Validation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance précédente (en pièce jointe à la note de synthèse). L'assemblée l'adopte.

2. Antenne Maison sport santé

Rapporteur : Jean-Michel CHARLAT et Gaël LE BOUDOUIL

Pour mémoire : Le conseil communautaire du 2 mai 2022 a validé la création d'une maison sport santé, antenne du DALHIR à Billom et la participation de Billom Communauté à hauteur de 20 000 € pour un demi-poste.

Intervention de Gaël LE BOUDOUIL - Chargé d'accompagnement / Coordinateur territorial pour la Maison Sport Santé, antenne à Billom du DALHIR* (association qui accompagne les enfants et adultes en situation de handicap, de précarité sociale ou atteints de maladies chroniques dans leurs projets d'activités de loisirs réguliers, en milieu ordinaire. Elle met en place un accompagnement individualisé, gratuit et de proximité quel que

place un accompagnement individualisé, gratuit et de proximité quel que soit l'âge de la personne, pour l'aider dans son projet).

Gaël a pris ses fonctions en juillet 2022. Il intervient sur un mi-temps sur Billom Communauté et est accompagné par les autres services du DALHIR sur certaines missions comme la communication.

Un **comité de pilotage** est mis en place pour suivre la démarche il est présidé par Jean-Michel CHARLAT (élu référent), des membres de la commission social/santé/gens du voyage (Marie-Angèle RAMOS, Catherine SOU AH Y, Bruno VALLADIER), des partenaires (ARS, DRAJES, un médecin, MLC, Michèle TARDIEU).

Support de présentation dans l'espace collaboratif.

*Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers.

Discussion :

Monsieur le Président : peu de communes sont dotées de ce type de service. Nous sommes un peu précurseurs.

Jean-Michel CHARLAT : Gaël est hébergé pour l'instant par la MLC. Par la suite une autre solution sera trouvée. La première réunion du COPIL est fixée au 17 novembre, la composition de cette instance pourra évoluer. A vous de faire le relai pour faire connaître le service. Des interventions dans les communes sont possibles.

Monsieur le Président : Où se déroulera l'atelier passerelle ?

Gaël LE BOUDOUIL : on a déjà trouvé les deux opérateurs, cela sera sur Billom dans un premier temps.

Nathalie MARIN : pour un projet pedibus, pouvez-vous intervenir en conseil d'école par ex, pour coordonner des projets avec les parents d'élèves ?

Gaël LE BOUDOUIL : oui je peux agir dans ce sens, coordonner des projets s'il y a besoin.

Sylvie DUCATTEAU : concernant les clubs qui vont être associés pour accueillir des personnes ; y a-t-il eu déjà des expériences ? Comment allez-vous les convaincre d'accueillir ces personnes ?

Gaël LE BOUDOUIL : nous avons été sollicités par la DRAJES pour mettre en place une formation sport/bien-être pour les acteurs associatifs, pour qu'ils montent en compétence ; je suis enseignant en activité physique

adaptée.

Monsieur le Président : c'est en effet un travail d'accompagnement, de coordination de tous les professionnels de santé, dans le domaine du sport, qui n'ont pas jusque là l'habitude de communiquer entre eux.

Gaël LE BOUDOUIL : d'où l'intérêt de coordonner à partir de la prescription.

Martine VAQUIER : pour les personnes qui n'ont pas les moyens de payer une cotisation à une association, comment peut-on faire ?

Gaël LE BOUDOUIL : il y a des aides comme le CCAS de Billom par exemple ; quand on accompagne la personne on s'adapte, on l'oriente aussi.

Florence JOUVE : comment allez-vous faire pour travailler avec les acteurs associatifs ?

Gaël LE BOUDOUIL : nous les mettrons autour de la table.

Jean-Michel CHARLAT : essayez de faire le relai dans les clubs auxquels vous adhérez par ex ; orienter les gens vers Gaël. Le bouche à oreille aura un rôle.

Gaël LE BOUDOUIL : attention cependant s'il y a trop de communication, je ne pourrai pas suivre tout le public et répondre à tous les besoins, il faut qu'il y ait une pertinence au niveau des objectifs. J'ai eu trois personnes depuis septembre orientées vers la MSS.

3. Pays d'art et d'histoire

Rapporteurs : Jean DELAUGERRE et Anne COGNY

3-1 Bilan 2022

3-1-1- Programmation annuelle (de mars au 5 octobre)

- **30 visites « traditionnelles » réalisées** sur les 35 programmées avec **355 participants** (moyenne de 12 pers/rdv).
- **4 visites en nocturne** avec **105 participants** (moyenne de 26 pers/date).
- **3 visites décalées** avec **87 participants** (moyenne de 29 pers/visite).
- Les **2 excursions** en partenariat avec le réseau VPAH ont bien eu lieu et ont connu un vif succès.

- **3 conférences** ont eu lieu avec 60 **participants** (moyenne de 20 pers).
- **3 expositions** dans la programmation, **1 hors programmation**. Fréquentations difficilement estimable sauf pour « les échecs au moyen âge » (320 pers) et les inaugurations (environ 30 pers).

Bilan moral :

7 dates annulées (dont les 2 RDV autour de la maquette faute de participants ce qui est décevant car c'était un atelier demandé) et deux dates reportées, ce qui est satisfaisant.

Succès des visites autour du patrimoine naturel, des run'patrimoine et des nocturnes.

Fréquentation stable des visites patrimoine bâti malgré la canicule.

Beaucoup de partenariats réussis (services communautaires, CEN, Chauve-souris Auvergne, Conseil départemental).

3-1-2- Les manifestations.

Cette année, le service PAH a participé à plusieurs manifestations nationales :

- Rendez-vous aux jardins le 4 juin :

Exposition « Immersion au coeur des ENS » au Centre d'Ailleurs à St-Jean-des-Ollières, visites autour du parc du Centre d'Ailleurs et des plantes sauvages.

Environ 40 personnes.

- Journée du patrimoine de pays à Montmorin: Thématique : être et renaître.

De nombreux partenariats réussis et une programmation riche toute la journée. Une forte implication de la commune et des habitants des Robertin pour l'organisation de la manifestation.

Le lieu insolite et ouvert au public pour la 1^{ère} fois a sans aucun doute participé à la réussite de la manifestation.

Estimation de 250 personnes malgré la mauvaise météo.

- Journées européennes du patrimoine : Thématique : patrimoine durable.

1 - Inauguration et visite de l'exposition autour de l'eau à Beauregard-l'Evêque, en partenariat avec le service rivière et visite à la falaise de Malmouche, en partenariat avec le CEN.

2 - Participation à la labellisation du calocèdre dans le parc du centre d'Ailleurs avec une visite à 2 voix avec Eric Desmazeau.

3 - A Billom, visite patrimoine bâti sur le 19^e en partenariat avec l'amicale laïque et les petites pépites.

180 personnes.

3-1-3- Scolaires

- **Du territoire :** 1 827 élèves accueillis (14 établissements différents)
- **Hors territoire :** 37 élèves reçus (2 établissements)
- **Prévisionnel pour la fin de l'année :** 920
- **Programmation jeune public :** 47 enfants accueillis (41 accompagnateurs adultes)
- **ALSH :** 177 enfants accueillis, prévisionnel : 180
- **RPE :** 50 enfants accueillis et 21 assistantes maternelles.

Le service éducatif a également investi dans un nouvel outil pédagogique : **une carte des paysages.**

Un livre-jeu explorateur a été conçu pour les familles sur le patrimoine chauriatois. Il est disponible gratuitement au bureau d'information touristique de Billom ou en mairie de Chauriat.

Des livrets pour des jeux de piste ou découverte de communes (Saint-Jean-des-Ollières et Saint-Julien-de-Coppel) ont également été réalisés avec des impressions en interne et selon les besoins.

La mission culturelle détachée de Mme Tamizier, professeur du collège du Beffroi de Billom a été renouvelée pour l'année scolaire 2022-2023 (2 h par semaine).

Bilan moral :

- Poursuite des partenariats avec les ALSH.

- Moins d'élèves accueillis qu'en 2021 car moins d'intervention pour Guyot Dessaigne (sorties d'automne reportées au printemps), pas d'intervention pour les journées de l'architecture.

- De nouvelles interventions créées : les Turlurons, St-Julien-de-Coppel, puits de Mur et Pileyre, interventions spécifiques pour les expositions (ENS, marché, eau), reprise des animations autour de la maquette évolutive, fresque du climat, Bouzel.

3-1-4-Divers

Conseils/expertises : auprès de plusieurs communes : Bouzel, Vertaizon, d'associations : ASEV-SIT, amis du père Gaschon (Ambert) pour les circuits d'interprétation de valorisation du val d'Allier.

Publications :

- Réimpression des focus « Saint-Cerneuf » et « Glaine-Montaigut » (épuisés).
- Nouveauté : « typus » (en cours)
- Pupitre de cartes postales anciennes autour des marchés de Billom.

3-2 Présentation de la saison 2023

3-2-1- Programmation annuelle

Le PAH est en cours d'élaboration de sa nouvelle programmation pour l'année 2023. On constate maintenant une certaine notoriété du service car de nombreux partenaires souhaitent construire des projets en partenariat.

La programmation 2023 a été réfléchiée à partir de thématiques et projets et se déclinera en fonction des saisons :

- **au printemps** : plusieurs expositions, conférences et animations autour du patrimoine naturel : la terre (pisé), les vieilles forêts (exposition Sylvae) et l'eau (exposition « quelle qualité pour nos cours d'eau »),
- **pour la période estivale** : mise en place de nouvelles visites guidées : St-Julien-de-Coppel et ancienne église de Vertaizon, nouveaux itinéraires pour les run patrimoine, nouveaux jeux de piste autour de l'Allier à Dallet et RDV traditionnels (Billom, Saint-Dier, Glaine ..),
- **à l'automne** : les artistes du 19^e à l'honneur avec le musicien Onslow (Pérignat) et le peintre Marilhat (Vertaizon). A cette occasion, un concert, une conférence, des visites guidées et une exposition inédite d'œuvres originales pour mettre en valeur ces 2 artistes se tiendront sur plusieurs communes,
- **au début de l'hiver** : en vue de l'anniversaire des 80 ans de la rafle de Billom, le service souhaite proposer différentes médiations pour se rappeler les faits : une conférence, 2 expositions, une lecture, une lecture théâtralisée

et des visites sonores (en partenariat avec le réseau des bibliothèques et le service culture de la ville de Billom).

Le service s'inscrira également dans les manifestations nationales comme la fête de la nature (en collaboration avec plusieurs services communautaires), la JPP et la JEP.

3-2-2- Scolaires

Les prévisions pour le début de l'année 2023 sont estimées à 1 100 élèves. Les partenariats avec le collège du beffroi et plusieurs écoles se poursuivent.

Des nouvelles propositions liées aux thématiques des expositions de la programmation seront faites aux écoles.

Le service éducatif participera aussi en mai au projet « art d'école » coordonné par le service culture.

3-2-3- Budget et demande de subvention à la DRAC

Budget 2023 prévisionnel :

	2023	2022
Manifestations	8 900 €	5 500 €
Programmation	4 600 €	5 000 €
Expositions	3 000 €	/
Service Educatif	3 500 €	5 500 €
Outils pédagogiques	3 500 €	2 500 €
Communication	5 500€	9 000 €
Formations	1 000 €	1 000 €
Autre dont signalétique	4 000 €	5 500 €
	34 000 €	34 000 €

L'assemblée valide la programmation 2023 et autorise Monsieur le Président à déposer la demande de subvention annuelle auprès de la DRAC pour un montant de 17 000 €.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
64	47	47		

3-3 Définition d'un tarif particulier (concert) et inscriptions minimales pour les visites

La création d'un nouveau tarif est nécessaire pour la programmation 2023. En effet, le concert d'Onslow sera payant mais aucun tarif actuel ne convient. La commission tourisme et patrimoine, qui s'est réunie le 17 octobre propose les tarifs suivants :

Tarif plein : 15 €

Tarif réduit : 10 €, demandeurs d'emploi, étudiants, jeunes à partir de 15 ans

Gratuité : - de 15 ans.

Actuellement, toutes les visites guidées partent à partir de 4 inscriptions. Pour les visites à 2 voix, ce chiffre reste faible notamment par rapport au coût de la visite. La commission propose que les visites guidées avec intervenants ne partent qu'à partir de 8 inscriptions.

L'assemblée valide le tarif proposé pour le concert Onslow ainsi que le nombre d'inscription minimale pour le départ des visites : 4 personnes pour les visites à « une voix » et 8 personnes pour les visites à « deux voix ».

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
65	47	47		

Discussion :

Jean DELAUGERRE : il convient de souligner le travail d'adéquation entre le terrain et le service.

Suzanne DELARBRE : je remercie Anne pour ses conseils et expertises lors du déplacement du monument aux morts (car projet difficile à faire passer à la population), elle est venue aux réunions publiques, cela nous a bien aidés, je voulais en témoigner.

3-4 Fonds d'aides aux manifestations "patrimoine"

Des critères d'attribution ont été validés par délibération du 9 mai 2017 :

1. Associations ayant son siège sur le territoire ou initiatives communales
2. Proposer une programmation liée au patrimoine architectural et naturel local en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire
3. Avoir des intervenants et animations référencés dans le milieu de l'architecture et du patrimoine
4. Mettre en valeur un élément du patrimoine local situé obligatoirement sur le périmètre de Billom Communauté
5. Comporter une implication locale de la (ou les) commune(s) d'accueil : financier, technique et/ou humain
6. Manifestation pouvant s'inscrire dans le devoir de Mémoire
7. Rayonner au minimum à l'échelle intercommunale ; une communication significative doit être mise en œuvre autour de l'événement
8. S'inscrire dans le cadre de la politique générale de la Communauté de Communes
9. Respecter un budget équilibré réparti entre fonds propres, fonds privés et fonds publics.

La commission propose de rajouter un critère n°1 : la demande de subvention doit être déposée en amont de la date de la manifestation pour laquelle l'aide est sollicitée.

L'assemblée valide cette proposition.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
66	47	47		

4. Habitat

Rapporteur : Bruno VALLADIER

4-1 Convention partenariale PDLHI

Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) 2022-2027

L'habitat indigne désigne les logements qui présentent un risque pour la santé ou la sécurité des occupants ou des riverains :

« **Constituent un habitat indigne les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage ainsi que les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou leur santé** » (loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion de 2009).

Le PDLHI du Puy-de-Dôme a été institué en décembre 2010, poursuivant ainsi la mise en place d'un centre de ressources départemental et d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) « insalubrité » portées par l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) et le Département.

Le PDLHI repose sur trois entités :

- ✓ un **guichet unique** assuré par l'ADIL, dont le rôle est d'assurer l'information, le conseil aux usagers et l'enregistrement et l'orientation des signalements vers les territoires organisés.
- ✓ un **comite technique**, animé par la direction départementale des territoires (DDT). Son rôle est de mobiliser, animer et informer l'ensemble des partenaires sur la lutte contre l'habitat indigne.
- ✓ un **comite de pilotage**, présidé par le préfet ou son représentant, et constitué de l'ensemble des représentants désignés par les collectivités et organismes membres. Son rôle est de définir les actions du PDLHI, de valider le plan d'actions pluriannuel et d'en évaluer sa mise en œuvre.

Dans la mesure où Billom Communauté met en place une OPAH, elle est par voie de conséquence adhérente au PDLHI du Puy-de-Dôme pour lequel des conventions partenariales sont rédigées pour une durée de 5 ans.

Les différents partenaires sont : l'État (DDT, DDTES, DD-ARS, l'Anah), l'ADIL, l'ARS, la Caf, la MSA, le Conseil départemental, les villes de Clermont-Ferrand et Royat, Clermont Auvergne Métropole, Agglo Pays d'Issoire, Riom Limagne et Volcans, Ambert Livradois Forez, Pays de St-Eloy et Thiers Dore et Montagne.

Dans le Puy-de-Dôme, on estime que le parc privé potentiellement indigne (PPPI) représente 4 % des résidences principales privées du département soit plus de 11 000 logements occupés par environ 20 000 personnes. L'ensemble du département est touché par cette problématique.

Après la signature d'une première convention en 2015 (suite à la première convention OPAH) et une deuxième sur la période 2017-2021, une troisième est proposée selon les trois axes suivants :

1 - Le fonctionnement du PDLHI :

1.1 - Communiquer :

- 1.1.1 - Sensibiliser les professionnels « en première ligne »
- 1.1.2 - Sensibiliser et mobiliser les élus à la LHI

1.2 - Repérer :

- 1.2.1 - Améliorer les outils de repérage

1.3 - Outils :

- 1.3.1 - Améliorer les outils de communication et de partage d'informations
- 1.3.2 - Améliorer les outils de utilisateurs communication « grand public »

1.4 - Confidentialité

- 1.4.1 - Respecter les obligations RGPD

2 - Le traitement des situations

2.1 - Sécuriser les procédures

- 2.1.1 - Accompagner les élus dans la mise en œuvre des procédures
- 2.1.2 - Améliorer la mise en œuvre des procédures d'insalubrité (SCHS, ARS, DDT, DDETS, opérateurs)
- 2.1.3 - Sécuriser juridiquement les procédures de conservation de l'allocation logement (AL) prévues par la loi ALUR)

2.2 - Harmoniser les pratiques

2.2.1 - Partager et valoriser les documents de traitement des dossiers entre partenaires

2.3 - Hébergement / Relogement

2.3.1 - Mieux anticiper l'hébergement / le relogement

2.4 - Accompagnement

2.4.1 - Renforcer l'accompagnement social

2.4.2 - Améliorer l'accompagnement des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

2.4.3 - Proposer un accompagnement dans le cas des situations nécessitant un accompagnement sanitaire

3 - La lutte contre les marchands de sommeil

3.1 - Promouvoir le dispositif « permis de louer »

3.1.1 - Faire connaître ce dispositif sur le département et faciliter la transmission des retours d'expériences

3.2 - Mettre en œuvre le protocole Préfet / Procureur

3.2.2 - Faire connaître le protocole

3.2.3 - Créer et établir des liens PDLHI/partenaires et substitut

Retrouver la convention dans l'espace collaboratif.

L'assemblée autorise la signature de la convention partenariale PDLI

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
67	47	47		

4-2 OPAH : Demande de subvention auprès de l'ANAH

La Communauté de Communes lance une seconde Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur son territoire par convention avec l'ANAH, Procivis/SACICAP (organisme qui peut faire une avance des subventions aux particuliers) et la commune de Montmorin (qui a délibéré pour apporter des aides complémentaires aux propriétaires bailleurs pour de la sortie de logements vacants).

Billom Communauté a retenu SOLIHA comme opérateur pour la mise en œuvre opérationnelle de ce programme et peut bénéficier, pour cette ingénierie, d'une subvention de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de

l'Habitat (ANAH).

Il est proposé d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'ANAH, pour l'ingénierie de l'OPAH de Billom Communauté. Une demande sera faite chaque début d'année et ce, sur toute la durée de la convention soit jusqu'en 2027 (sauf avenant de prorogation éventuel) au prorata des mois effectifs.

Cette subvention est calculée selon deux montants :

- une part fixe : 35 % du coût annuel HT d'animation
- une part variable : un montant est alloué à chaque dossier selon les objectifs inscrits dans la convention et varie selon la typologie des logements (précarité énergétique ou handicap, habitat indigne très dégradé,...).

Soliha a été retenu pour mener l'animation de l'OPAH (CAO de septembre) pour

part fixe : 138 930 € HT (pour 5 ans)

part variable : 254 616 € HT (pour 5 ans)

L'assemblée valide le dépôt d'un dossier de subvention auprès de l'ANAH.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
68	47	47		

5. Ressources Humaines

Rapporteuse : Nathalie SESSA

5-1 Avancement de grades

La construction du tableau d'avancement de grade se fait de la manière suivante : l'étude des agents promouvables sur l'année en cours (à l'ancienneté), la prise en compte de la demande de l'agent et/ou du chef de de service (notamment lors de l'évaluation professionnelle annuelle) et la décision finale de l'autorité territoriale selon les critères fixés dans les Lignes Directrices de Gestion.

La liste des agents retenus pour 2022 est la suivante :

Nombre postes	EMPLOIS SUPPRIMÉS		EMPLOIS CRÉÉS	
	GRADE	DURÉE	GRADE	DURÉE
1	Attaché principal	35/35 ^{ème}	Attaché hors classe	35/35 ^{ème}
1	Educateur Jeunes Enfants	35/35 ^{ème}	EJE classe exceptionnelle	35/35 ^{ème}
1	Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}
2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	17,5 et 35/35 ^{ème}	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	17,5 et 35/35 ^{ème}
1	Auxiliaire puériculture principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Auxiliaire puériculture principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}
2	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	2 postes d'Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}
2	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	28 et 35/35 ^{ème}	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	28 et 35/35 ^{ème}

L'ensemble des agents concernés rentre dans les critères définis par la collectivité.

Le Comité technique du 15 juin a donné son accord quant aux suppressions de postes.

Le centre de gestion a validé ce tableau.

L'ensemble des crédits nécessaires est inscrit au Budget Principal 2022, chapitre 12.

L'assemblée valide les propositions : d'avancement de grade ci-dessus, les suppressions des postes concernés, concomitamment avec une création au grade supérieur, au 1^{er} décembre 2022.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
69	47	47		

5-2 Création de postes

- Animateur rivière

Pour rappel : la délibération n°40 du 4 juillet 2022 a validé le projet du Contrat Territorial Litroux/Jauron et par la même occasion le principe d'étoffer l'équipe rivière. Le contrat territorial Litroux/Jauron sera validé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en fin d'année 2022.

Le bon déroulement de la phase opérationnelle du contrat nécessite l'embauche d'un second animateur pour travailler sur les volets « Agriculture » et « Hydrologie » du plan d'actions.

Il vous est proposé de créer un deuxième poste d'animateur rivière (technicien territorial) pour une embauche prévue fin 2022/début 2023.

Financé par l'agence de l'eau et le Conseil départemental à 70 % et remboursé à 15 % par Entre Dore et Allier (comme pour le premier poste d'animateur) sur l'auto-financement de 30 %.

- Adjoint administratif

Pour rappel : lors du débat d'orientations budgétaires il avait été acté la proposition de conforter le pôle administratif (comptabilité – RH) en le renforçant.

En raison de divers remplacements (congé longue durée, accident du travail) nous n'avions pas encore créé le poste, même si l'agent était bien en poste.

Il convient de créer un poste d'adjoint administratif (assistant(e) au pôle

RH et compta) à temps complet.

Le pôle sera composé dorénavant de 2,8 ETP, auparavant il était à 1,8 ETP.

Discussion :

Suzanne DELARBRE : pour l'animateur rivières sommes-nous sûrs que l'agence de l'eau va valider le contrat ?

Monsieur le Président : l'agence a participé ligne par ligne à la rédaction du contrat, donc il n'y a pas d'inquiétude.

Stéphanie VERGNIAUD : comme l'État attend depuis de nombreuses années qu'il y ait un contrat territorial, ce n'est pas envisageable qu'il ne le soutienne pas.

Jérôme PIREYRE : les effectifs totaux représentent combien d'équivalents temps plein ?

Nicole MAJEUNE : environ 40.

L'assemblée valide les propositions de créations de postes ci-dessus

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
70	47	47		

5-3 Tableau des emplois

	Effectifs Budgétaires	Catégorie	Titulaires/ stagiaires	Non Titulaires CDD/CDI	TOTAL PAR FILIERE	Dont temps non complet	17h30	21h	23h30	25h00	26h30	28h	30h	
FILIERE ADMINISTRATIVE														
Attaché hors classe	1	A	1		5									
Attaché principal	1	A	1											
Attaché	1	A		1										
Adjoint Administratif principal 1ère classe	4	C	4				1						1	
Adjoint Administratif	1	C	1											
FILIERE CULTURELLE														
Attaché	2	A	2		22								1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	18	B		18										
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	4	B	1	3										
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe	1	B	1											
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	B		1									1	
Adjoint du patrimoine	1	C	1											
FILIERE TECHNIQUE														
Ingénieur	1	A		1	15									
Technicien	1	B		1										
Agent de maîtrise principal	1	C	1											
Adjoint technique principal 1ère classe	2	C	2				1	1						
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	5	C	5				2				1			1
Adjoint technique	2	C	1	1			2			1				
FILIERE SOCIALE														
Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	A	1		2									
Éducateur de jeunes enfants	4	A	4				1						1	
FILIERE MEDICO SOCIALE														
Cadre de santé de 1 ^{ère} classe	1	A	1		3									
Infirmier de classe supérieure	1	A	1				1	1						
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	3	C	3											
FILIERE ANIMATION														
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	B	1		5									
Animateur	1	B		1										
Adjoint d'animation principal 1ère classe	2	C	2											
Adjoint d'animation	2	C	2											
FILIERE SPORTIVE														
ETAPS principal 1 ^{ère} classe	1	B	1		7									
ETAPS principal 2ème classe	2	B	2											
ETAPS	4	B		4			1	1						
ETAPS	4	B		4										
Sous Total	4	4	39	31	70	1	1							
TOTAL	70		70		70	51								

L'assemblée valide le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

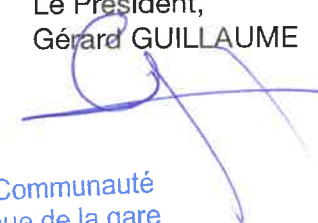
N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
71	47	47		

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un recrutement a eu lieu pour le remplacement de Margaux PIERROT (chargée de mission économie agriculture), la personne retenue a décidé de ne pas donner suite dans le cadre de sa période d'essai, les missions proposées ne correspondant pas à son projet professionnel.

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 27 Monsieur le Président lève la séance

Le 28 novembre 2022
Le secrétaire de séance,
Jean-Claude BATISSON

Le Président,
Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM

6. SBL : modifications statuts

Le SBL (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne) a engagé la procédure de modification de ses statuts, dont les principaux changements sont les suivants :

- prise de compétence optionnelle de l'assainissement collectif
- changement de nom : le SIAEP devient le SMEA (syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement) de la Basse Limagne
- nouvelle numérotation de leur adresse.

Le dossier est à retrouver dans l'espace collaboratif.

Pour mémoire : Billom Communauté adhère au SBL au titre de la compétence assainissement non collectif pour les communes de Beauregard-l'Evêque, Bouzel, Pérignat-ès-Allier et Vassel).

Discussion :

René LEMERLE : si l'on ne répond pas cela veut dire que l'on est contre la modification (contrairement à d'habitude).

L'assemblée approuve la modification statutaire du SBL.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
72	47	47		

7. Questions diverses

→ **Communication** : Le Mag n°5 sera diffusé dans les boîtes aux lettres du territoire à partir du 24 octobre.

→ **Représentation dans les organismes** : aucune intervention